

SYNDICAT MIXTE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVÉ LE

24 JAN. 2023

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

**COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2023**  
**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023**  
**RAPPORT N° 2023-01**

Mes chers collègues,

Je vous propose de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2023, tel que prévu à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

**I / SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1. Dépenses**

Le montant des dépenses de fonctionnement prévues pour l'exercice 2023 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires sont de 977 000,00 €.

En effet, outre les dépenses courantes du Syndicat mixte, il convient de prévoir désormais les coûts liés à la gestion du site de l'ancienne faculté de pharmacie.

Il s'agit tout d'abord du coût de la prestation de gardiennage dans le cadre du marché attribué à la société SMCE, dont le montant envisagé pour l'exercice 2023 est de 650 000 €.

Il convient de prévoir également une provision pour les travaux de réparation d'urgence qui seront nécessaires en cas de dégradation des bâtiments ou des clôtures, en particulier si le site est occupé illégalement. En effet, si les dégâts s'avéraient présenter un danger en terme de sécurité, il conviendrait de procéder à des réparations. Une première estimation du montant de ces travaux est de 100 000 €.

Par ailleurs, la mise à disposition du Syndicat mixte du responsable sécurité du Département, pour 10% de son temps de travail, engendre un coût de 8 000 €.

Enfin, il convient de prévoir un montant de 2 000 € supplémentaires pour les abonnements et consommations d'eau et l'électricité qui sont nécessaires pour les deux postes de sécurité nécessaires au gardiennage du site.

Les autres principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivants : 94 000 € au titre des charges de personnel, 60 000 € pour les prestations juridiques, financières et techniques et 51 000 € au titre des cotisations d'assurance.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement du Syndicat mixte pour le débat d'orientations budgétaires 2023 sont ventilées comme suit :

<b>Charges à caractère général</b>	<b>883 000 €</b>
Frais de sécurisation (gardiennage)	650 000 €
Réparations sur biens immobiliers	100 000 €
Honoraires et conseils	60 000 €
Assurance dommage aux biens	43 000 €
Assurances responsabilité civile et pénale	8 000 €
Déplacements, missions, formation, doc	6 500 €
Loyer bureau du Syndicat mixte	4 000 €
Relations publiques	1 500 €
Annonces légales	2 500 €
Frais d'actes et de contentieux	2 000 €
Taxes	2 000 €
Eau, électricité	2 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	1 500 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>94 000 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>977 000 €</b>

## **2. Recettes**

Les recettes de fonctionnement permettront de financer les dépenses de fonctionnement présentées ci-dessus.

Ces recettes seront composées en premier lieu de la redevance versée par la société Watelet au titre de l'occupation des terrains Allende pour les installations de chantier du tramway T10. Le montant de cette redevance devrait être inférieur à celui de l'exercice précédent, puisque, les travaux du tramway s'achevant, Watelet devrait mettre fin à cette convention pour partie en juin 2023 et pour la totalité du site en novembre 2023. Cette redevance devrait donc se monter, pour l'exercice 2023, à environ 20 000 €.

La reprise des excédents de fonctionnement de 2022 reportés sur l'année 2023 - qui seront définitivement arrêtés au moment de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2022 - constitueront la deuxième partie de ces recettes.

Le solde sera couvert par les participations du Département et de la Ville, conformément à la répartition statutaire (80/20). Le montant de ces participations sera défini à l'issue de l'adoption du compte administratif 2022, lorsque l'excédent reporté sera connu. Compte-tenu des nouvelles dépenses de fonctionnement présentées ci-dessus, il est d'ores-et-déjà nécessaire d'anticiper une forte augmentation du montant de ces participations.

## **II / SECTION D'INVESTISSEMENT**

En terme d'investissement, il convient de prévoir, au titre du débat d'orientations budgétaires 2023, des dépenses réelles d'investissement d'un montant de 200 000 €.

### **1. Dépenses réelles**

Un certain nombre de dépenses d'investissement doivent être envisagées au titre de la préparation de la cession du site de la faculté de pharmacie.

Il s'agit en particulier des études et diagnostics techniques, des frais d'insertion et des honoraires juridiques.

Les prévisions de dépenses d'investissement du Syndicat mixte pour le débat d'orientations budgétaires 2023 sont ventilées comme suit :

<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>	
Diagnostics et études techniques	90 000,00 €
Honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage	50 000,00 €
Honoraires juridiques	50 000,00 €
Frais d'insertion	10 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>200 000,00 €</b>

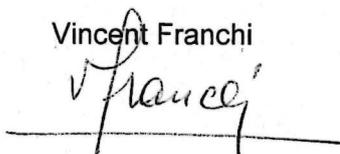
### **2. Recettes**

Une partie de l'excédent 2022 de la section d'investissement – celui étant définitivement arrêté au moment de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2022 – sera reportée sur l'exercice 2023 et permettra de couvrir ces dépenses d'investissement.

Au vu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et me donner acte de cette communication.

Le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Vincent Franchi





SYNDICAT MIXTE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

**COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2023**  
**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023**

**DELIBERATION N° 2023-01**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix heures trente,

Les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry, convoqués régulièrement par le Président du Syndicat mixte\*, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Présents : Monsieur Vincent Franchi

Monsieur Carl Segaud.

Madame Véronique Bergerol

Monsieur Daniel Couëtis

Monsieur Yves Coscas

pouvoir : Madame Nathalie Leaudri a délivré un  
pouvoir à Monsieur Vincent Franchi.

\* Conformément à la 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les conseillers municipaux de Châtenay-Malabry non membres du comité syndical et qui en ont fait la demande, ont été informés par mail de la séance du 8 février 2021 et de son objet.

Le Comité syndical,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,
- Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine en date 12 décembre 2000 portant création du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu** les statuts du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu** la délibération du 22 septembre 2021 nommant Monsieur Vincent Franchi, Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu** le rapport n° 2023-01 relatif au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023,

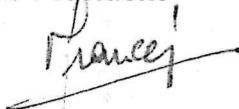
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

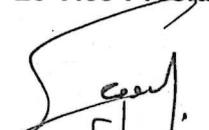
**ARTICLE UNIQUE** : Acte est donné à Monsieur le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry de sa communication sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et l'organisation du débat prévues à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Adoptée à :**

**Le Président**

  
Vincent Franchi

**Le Vice-Président**

  
Carl Segaud